



Le **09 septembre 2026** à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 septembre 2026 par le Maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean Pierre HAILLARD, le Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre HAILLARD, André DUFOUR, Maud LASNON, Alain FAUDEUX, Catherine LECLERC, Matthieu GUERANDEL, Julie INGELAERE, Sylvain BILLON, Céline LASNON, Céline VANDAMME, Alexandre TOUSSAINT, Marjolaine BRUNEAU, Grégory STEIN.

Absents excusés : Sébastien CANIVET, Sabrina COUTANT (pouvoir à C Leclerc)

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30. Mme Céline LASNON a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du PV de la dernière séance*
- *Election : 2nd adjoint*
- *Délibération : délégation du Maire au 2nd adjoint*
- *Délibération : cybersécurité*
- *Délibération : devis fermeture de terrain*
- *Délibération : vidéoprojecteur*
- *Délibération : désignation correspondant incendie et secours*
- *Délibération : convention mutuelle santé*
- *Délibération : désignation agent recenseur*
- *Délibération : atelier communal devis complémentaires et décision modificative au budget*
- *Délibération : Incendies – subvention à la Protection civile*
- *Délibération : salle polyvalente – règlement et tarifs*
- *Délibération : re végétalisation de la cour de l'école et décision modificative au budget*
- *Délibération : devis installation ventilateur plafonnier école et décision modificative au budget*
- *Délibération : décision modificative au budget sur projet résidence seniors 2022*
- *Questions diverses*

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 17 juin 2026.

M le Maire expose différents sujets rencontrés cet été

Gestion de la canicule

Les horaires des employés ont été aménagés

Les personnes les plus vulnérables ont été visitées dans un 1^{er} temps puis contactées par téléphone. En règle générale, ces personnes sont entourées (famille, les voisins et amis) ce qui a permis de lever les inquiétudes.

Concernant les écoliers, les classes sont trop peu isolées. Les enfants ont trouvé refuge sous les arbres dans le terrain face à la mairie et la salle polyvalente leur a été ouverte. Nous n'avons pas eu de retour d'élèves en souffrance. Le Préfet a donné la liberté de fermer les écoles mais avec l'obligation d'un service d'accueil, garderie, cantine. En concertation avec les enseignants, l'école a été maintenue.

M Guerandel confirme que le but 1^{er} est le bien-être des enfants et s'informe de la présence de volets, rideaux...

Une visite des locaux est possible.

M Haillard propose d'étudier ultérieurement la possibilité de revégétaliser la cour.

M Toussaint s'inquiète de la baisse démographique, cet investissement pouvant être très conséquent.

M Haillard estime que l'on ne peut pas ne rien faire.

M Toussaint invite à considérer cet investissement au regard d'une possible réaffectation des locaux.

Occupation illicite du terrain privé derrière le clos des Vergers.

Une centaine de caravanes s'est installée avec autant de véhicules et fourgonnettes pour environ 300 – 400 personnes pendant 15J sans accord du propriétaire.

M le Maire a demandé audience à M le Préfet mais n'a rien pu faire puisque sur terrain privé.

L'aire d'Evreux étant continuellement détériorée, ils s'installent en périphérie. Le seul recours était que les propriétaires portent plainte avec avis d'expulsion soit une procédure à minima d'une semaine. Ces personnes le savent et ne restent en général pas plus de 15J.

Dans l'ensemble, les occupants ont été raisonnables. M le Maire les a visités matin et soir, des bennes ont été disposées par EPN. Il est compréhensible que les habitants aient été excédés à fortiori les riverains. Un devis de clôture sera présenté durant la séance.

M Haillard relève également beaucoup de petites et grandes incivilités et arrogance de la part de certains jeunes et ado avec un irrespect pour l'adulte.

Ex, les jeunes qui se baignent dans la mare que l'on sort et y retournent immédiatement dans votre dos, détériorations de mobilier urbain (vidéo adressée par un habitant). Mme Ingelaere déplore l'usage de la trottinette par certains avec un total manque de sécurité et respect des codes (conduite inconsciente, à deux, sans casque) avec risque d'accident

Un gendarme a rapporté avoir suivi une trottinette qui faisait exprès les 4 coins de la route devant lui.

Certains utilisateurs du citystade sont également signalés (clôture des riverains franchies pour aller récupérer le ballon, match nocturne aux phares). M Toussaint est intervenu pour sa part une fois et ne rapporte aucune violence particulière. Il rapporte également la tentative d'intrusion dans la maison face à la mairie. M Haillard compte pour sa part une dizaine d'interventions et en appelle à la vigilance et au rôle des parents. Le règlement du citystade affiché, les gendarmes sont en mesure de verbaliser.

ELECTION DU 2ND ADJOINT AU MAIRE

Mme Maud Lasnon a souhaité démissionner de son poste d'adjoint. Elle en explique les raisons au Conseil

Suite à cette démission, il convient de procéder à des élections pour la remplacer.

M Haillard soumet la candidature de M Billon. M Toussaint déplore ne pas avoir eu le temps d'étudier la possibilité de présenter un candidat. Un désaccord oppose M Haillard et M Toussaint selon qui lors de leur dernier échange, il lui avait été dit que l'adjoint démissionnaire ne serait pas remplacé. M Stein au regard de la situation présente sa démission oralement et quitte la salle.

Le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage.

La candidature de M Billon a été déposée.

Conformément au PV de l'élection du 2nd adjoint transcrit au registre des délibérations et valant proclamation et installation, le Conseil Municipal décide à la majorité du 1^{er} tour par 12 voix sur 13 et 1 bulletin blanc d'élire M Sylvain BILLON 2nd adjoint au Maire de Gauville la Campagne.

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS (DELIB 2026–S10–D1) ANNULE ET REMPLACE DEL 2026-S4-D2

M le Maire et le Conseil Municipal décident de déléguer la gestion des points suivants aux adjoints

M André DUFOUR **élu 1^{er} adjoint** est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

Les bâtiments communaux, espaces verts, chemin communaux, voirie, éclairage public, suivi des agents communaux techniques,

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents, signature qui sera précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

En cas d'absence ou empêchement du Maire, il assurera les pouvoirs d'officiers d'état civil, l'instruction des demandes d'urbanisme, et sera délégué aux finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.

M Sylvain BILLON **élu 2nd adjoint** est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

Fleurissement, fêtes et cérémonie, communication, information, défense incendie, sécurité, suivi de la salle polyvalente

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents, signature qui sera précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

En cas d'absence ou empêchement du Maire et du 1^{er} adjoint, il assurera les pouvoirs d'officiers d'état civil, l'instruction des demandes d'urbanisme et sera délégué aux finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.

Les présentes délégations étant consenties par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, les délégataires rendront compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

CYBERSECURITE. (DELIBERATION 2026–S10–D2)

M le Maire rend compte de la réunion organisée par EPN pour présenter l'offre de l'Agence du Numérique de l'Eure face aux risques cyber

l'Agence du Numérique de l'Eure en partenariat avec Docapost propose

- un pack pour sécuriser notre système informatique pour 14€ / mois / poste comprenant une sauvegarde sécurisée, un EDR et un soc pour détecter, analyser et réagir face aux menaces, un proxy pour garantir la navigation internet et un gestionnaire de mots de passe
- un nom de domaine pour sécuriser la messagerie pour 40€ HT la première année et 20€ HT les suivantes
- une messagerie sécurisée avec antispam de 50GO pour 56,40€ HT / an
- avec reprise des données de l'ancienne messagerie si l'on dispose du pack cyber

Conscient des risques croissants en la matière et des conséquences surtout à l'approche des présidentielles, le Conseil vote à l'unanimité son adhésion à cette offre.

DEVIS FERMETURE TERRAIN DERRIERE LE CLOS DES VERGER

M le Maire présente le projet pour éviter une nouvelle occupation du terrain derrière le Clos des Vergers avec selon plan fourni la pose de bancs, de noues et clôtures sachant que des zones relevant de la propriété privée ne pourront être mises à la charge de la commune. M Haillard est en discussion avec les propriétaires du terrain.

Il présente les devis de Normand vert

- 5 bancs béton : 7 900 € HT
- Noues et talus : 650 € HT
- Et au choix Clôture : 3 800 € HT ou 4 bancs béton : 6320 € HT

Mme Vandamme demande d'aller voir in situ ou une présentation photo du terrain.

Considérant le peu de risque de subir une intrusion dans les mois à venir, le sujet est reprogrammé pour la prochaine réunion du Conseil.

DEVIS RETROPROJECTEUR. (DELIBERATION 2026–S10–D3)

M Stein avait fait une étude comparative et avait obtenu deux devis chez Boulanger

BenQ TK 700 824.17 € HT

Epson EB FH08 457,50 € HT

Il a pointé un 3^{ème} produit : Epson EB FH18 : 701.10 € TTC mais uniquement avec un achat en ligne notamment sur le site de Darty.

Le Conseil opte pour le Epson EB FH18 si M Haillard peut procéder à l'achat en boutique pour permettre un paiement par mandat administratif.

En cas d'échec, le Conseil retient le EPSON EB FH08 proposant plus de lumen que le BenQ

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (DELIBERATION 2026–S10–D4)

Un correspondant incendie et secours doit être désigné pour la commune. M Toussaint s'est porté volontaire mais il ressort que c'est plus dans les fonctions du 2nd adjoint, M Billon, qui est retenu.

Un arrêté sera pris en ce sens.

CONVENTION PARTICIPATION SANTE (DELIBERATION 2026–S10–D5)

La convention de participation de la mutuelle santé détenue par la MUTAME depuis le 01/01/2023 vient d'être résiliée par la MUTAME de façon unilatérale et brutale. Le Centre de Gestion va relancer un marché.

Le Conseil Municipal par délibération du 08/10/2025 sur l'avis du Comité Social Territorial (CST) quant aux modalités de versement d'une participation avait décidé

- D'adhérer à la convention de participation **MUTAME SANTE TERRITORIAL-CDG27-2023-2028**, dans le domaine de la protection sociale volet santé et ce aux conditions suivantes :
 - o Date d'effet : **01 janvier 2026** Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2029.
 - o Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L, en activité ou retraités
 - o Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Contractuels de droit public et de droit privé, en activité ou retraités.
- **De renoncer à toute participation financière aux contrats labellisés Santé.**
- **De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité et adhérents à la Convention de Participation MUTAME SANTE TERRITORIAL-CDG27-2023-2028 selon les modalités suivantes :**

Age de l'adhérent	Participation communale mensuelle
- de 35 ans	15 € + 5 € par enfant
36 à 55 ans	25 € + 5 € par enfant
+ de 55 ans	35 + 5 € par enfant

Si l'on entend choisir la convention de participation Santé du CDG et que l'on maintient les termes de la participation votée n 2025, la mairie peut d'ores et déjà saisir le CST du CDG.

Le Conseil décide de saisir le CST sur les bases de la précédente participation votée.

Le Conseil devra ultérieurement délibérer et confirmer son choix pour la convention de participation retenue.

DESIGNATION AGENTS RECENSEUR (DELIBERATION 2026–S10–D6)

Un recensement de la population de Gauville aura lieu en janvier février 2027.

Le Conseil décide de retenir Mme Redlinger et Mme Deshayes comme agents recenseurs sur 2027.

Elles seront rémunérées sur la base de la dotation de l'INSEE augmentée de 500 € brut et dont la somme globale sera divisée en 2, à parts égales entre elles.

Elles seront soumises pour leur protection sociale à la réglementation du régime général de la sécurité sociale.

Le Conseil à la majorité (1 abstention) vote ce recrutement et la rémunération présentée

DEVIS COMPLEMENTAIRES SUR ATELIER COMMUNAL (DELIBERATION 2026–S10–D7)

Concernant l'Atelier communal, M le Maire expose aux membres du Conseil 3 devis complémentaires acceptés pour la bonne marche de la construction

Entreprise ROCHER : 2 451.27 € HT (isolation complémentaire double peau)

Entreprise ROCHER : 2 773.32 € HT (travaux supplémentaires sur pignon de séparation entre le bâtiment et la location)

Entreprise LIEBAULT : 4 449.50 € HT (syphon de sol, faïence complémentaire et augmentation surface de dallage et enduit sur le mur côté de la maison d'habitation

Le Conseil valide ces devis complémentaires et décision modificative au budget sera prise.

M Haillard et M Dufour présentent le projet photovoltaïque sur le toit de l'atelier en construction.

Un premier projet de 83 000 € avait été élaboré financé par le SIEGE sous la précédente mandature. Le projet a du être abandonné, le SIEGE ne finançant plus au final.

Il est proposé une autre possibilité pour 28 000 € + 16 000 € pour un bâtiment de stockage et dont la production permettrait d'alimenter l'ensemble des bâtiments communaux.

Un projet chiffré abouti sera soumis ultérieurement

INCENDIES – SUBVENTION A LA PROTECTION CIVILE (DELIBERATION 2026–S10–D8)

M le Maire présente un appel à la mobilisation pour soutenir les communes sinistrées par les incendies au moyen d'un don financier à la Protection civile. Le Conseil municipal à la majorité (1 voix contre) vote une subvention de 300 €.

REGLEMENT ET TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (DELIBERATION 2026–S10–D9)

Compte tenu de la disparition programmée du paiement par chèque (les centres d'encaissement des chèques de la DGFIP sont fermés à compter du 01 septembre 2027), il convient de reprendre le règlement de l'utilisation de la salle polyvalente en général et en particulier concernant les modalités de paiement de location, de dégradations et de non ménage.

Le projet a été soumis aux Conseillers avec la convocation.

Le Conseil décide à l'unanimité de valider ce nouveau règlement, les tarifs sont inchangés. Le tarif habitant comprend également les propriétaires.

RE VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ET DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Faute de devis, le sujet sera remis à l'ordre du jour ultérieurement

M Haillard précise qu'une subvention par l'agence de l'eau serait possible de l'ordre de 60 %

M Toussaint émet des réserves, la subvention versée sur un dossier suivi par ailleurs dans ses fonctions a été revue largement à la baisse au regard des charges subies par l'Agence de l'eau face aux conséquences du changement climatique. Il invite par ailleurs à se mettre en rapport avec la CAUE pour monter le projet.

ACHAT ET INSTALLATION VENTILATEUR PLAFONNIER ECOLE ET DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET (DELIBERATION 2026–S10–D10)

Devant les épisodes de forte chaleur qui vont probablement se succéder, M le Maire propose d'équiper les classes d'école et la garderie de plafonniers ventilateurs et présente deux devis

- Achat de 10 plafonniers ventilateurs chez M Bricolage : 1 082.50 € HT / 1 299 € TTC
- Installation des 10 appareils par électricien Renov'Elec27: 1 600.00 € HT / 1 920€ TTC

Le Conseil, à la majorité (1 abstention) retient les devis et décision modificative au budget sera prise

Cet achat est en partie subventionné par EDF à hauteur de 400 € par appareil.

Un fond de concours sera sollicité auprès d'Evreux Porte de Normandie pour la différence.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET (DELIBERATION 2026-S10-D11)

Concernant le projet abandonné de réalisation d'une résidence seniors faute de financement, les études pré opérationnelles pour 6000 € payées par mandat 118 au compte 2315 en 2022 doivent être comptabilisées au 203. Il convient d'inscrire les sommes au budget comme suit :

IMPUTATION				OUVERT	REDUIT	COMMENTAIRES
SECTION	CHAP	ART	OP			
DI	041	203	ordre	6 000		Abandon Inv 2022-118 résidence seniors
RI	041	231	ordre	6 000		Abandon Inv 2022-118 résidence seniors

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET (DELIBERATION 2026-S10-D12)

Pour financer et inscrire au budget

- Les devis complémentaires sur l'atelier technique votés ce jour par délibération 2026-S10-D7
 - L'acquisition et l'installation des plafonniers ventilateurs dans l'école votées ce jour par dél2026-S10-10,
- le Conseil vote à l'unanimité une décision modificative au budget comme suit

IMPUTATION				OUVERT	REDUIT	COMMENTAIRES
SECTION	CHAP	ART	OP			
DF	011	615221			14830	
DI	21	21312	atelier	11610		Devis complémentaires
DI	21	21312	école	3220		Plafonniers ventilateur école
DF	023	023	ordre	14830		Equilibre entre section
RI	021	021	ordre	14830		Equilibre entre section

DIVERS.

Un projet d'aménagement d'une seconde tranche de la RD 39 avait été élaboré pour 253 000 €, même en considérant les subventions du Département (62 000 €), le budget de la commune ne permet pas de supporter un tel programme. Un projet moindre et dans la continuité de la première tranche sera étudié ultérieurement.

Il a été évoqué lors des échanges avec les services du Département la dangerosité et le non-respect de la priorité à droite avec la Fosse Marie.

Le Département invite à présenter à subvention un devis de panneau de croisement lumineux

M Haillard présente le devis de LSR pour 2 390.64 € HT

Ce devis sera soumis à délibération à la prochaine réunion du Conseil

En attendant et afin de le présenter à la demande de subvention du Département avant la date butoir du 14 septembre, Le Conseil donne son accord de principe pour retenir ce devis. Il ne pourra être accepté qu'après délibération.

Selon retour de la Direction départementale des Finances publiques, la commission communale des impôts directs (CCID) est ainsi constituée :

Commissaires titulaires : Maud LASNON, Alain FAUDEUX, Catherine LECLERC, Sébastien CANIVET, Matthieu GUERANDEL, Julie INGELAERE

Commissaires suppléants : André DUFOUR, Sylvain BILLON, Céline LASNON, Sabrina COUTANT,

Marjolaine BRUNEAU, Grégory STEIN

M le Maire donne lecture du mail d'une riveraine de la voie verte se plaignant de motocross le long du champ et sur la voie verte. Ce mail a été transmis en gendarmerie.

M Toussaint souhaite que soit étudiée la possibilité d'un ramassage exceptionnel sur demande argumentée des déchets verts de particuliers. Pour M Haillard, c'est une réflexion légitime et qui peut être étudiée mais au regard de la charge de travail des employés communaux qui ne peuvent pas remplacer EPN qui a arrêté le ramassage tout en conservant à l'identique la taxe des ordures ménagères. Qui plus est, M Dufour donne lecture de la réponse d'EPN à la demande au retour d'une benne sur la commune : EPN n'est pas en capacité de remettre une benne sur la commune actuellement.

Mme Bruneau demande s'il est possible d'installer une poubelle sur le parking rue de la gare avant la voie verte. Les riverains ne cessent de ramasser des déchets abandonnés.

M Toussaint s'inquiète que l'échelle dans la propriété de la gare soit à demeure car dangereuse sachant que des jeunes n'hésitent pas à l'escalader.

M Haillard rend compte de ses échanges avec les enseignants concernant l'organisation de la commémoration du 11 novembre 1918 inscrite au programme de l'éducation nationale. Il serait constructif d'associer les parents ou d'organiser un évènement type exposition. M Toussaint dit être disponible pour échanger à ce sujet avec les enseignants puisqu'il est déjà en lien avec les armées

La séance est levée à 23h55